

**MAIRIE D'ANGOUSTRINE VILLENEUVE-DES-ESCALDES**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Délibération N° : 2024-05-003

L'an deux mille vingt-quatre et le 28 mai, à 20 heures 30, le Conseil Municipal d'Angoustrine Villeneuve-des-Escalades, régulièrement convoqué le 21 mai 2024, s'est réuni à la salle de la mairie, sous la présidence de M. Christian PALLARES Maire.

Etaient présents : Christian PALLARES, Éric CHARRE, Brice BOUVIER, Marie-José ESTEVA, Agnès DELCOR, Emilie BOULET, Mathieu GARRIGUE, Ludovic THIVOLLE, Sandrine PIROF, Bernard PIROF

Absents :

M. Quentin FALCOZ donne procuration à M. Christian PALLARES

Mme Laetitia TISSEYRE donne procuration à M. Brice BOUVIER

M. Virginie SPITZ donne procuration à Mme Emilie BOULET

Absent excusé : Angélique FOUSTER

Madame Sandrine PIROF a été élue secrétaire de séance.

**Adhésion Association « campez Cerdagne »**

M. le Maire informe l'assemblée de la réactivation de l'association « campez Cerdagne » qui était en sommeil depuis plusieurs années, cette association a pour objet « *l'union des professionnels de l'hôtellerie de plein air, en vue d'une collaboration étroite avec les divers organismes touristiques et autres partenaires économiques pour toutes questions d'intérêt commun ; l'organisation, la gestion, la coordination de toute activité culturelle, d'animation, de promotion en rapport avec la profession* ».

Le camping Municipal Sol i Neu acteur de l'économie touristique et économique de la Cerdagne à entièrement sa place au sein de cette association.

Le Conseil Municipal est sollicité pour une adhésion du camping municipal Sol i Neu à l'association « camping Cerdagne » pour une cotisation de 20 € annuelle.

**Le Conseil Municipal après avoir délibéré et à l'unanimité :**

**DECIDE** d'adhérer à l'association « campez Cerdagne » par le biais du camping municipal Sol i Neu représenté par M. le Maire qui en est le gestionnaire.

**DIT** que la somme de 20 euros sera versée à l'association « campez Cerdagne » sur présentation d'une facture.

**DIT** que la somme est inscrite au Budget Primitif 2024 du Camping Sol i Neu.

**DONNE** tous pouvoirs à M. le Maire en ce qui concerne cette opération et la signature des pièces y étant relatives.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

**Monsieur Le Maire  
Christian PALLARES**



Accusé de réception en préfecture  
066-216600056-20240521-202405003-DE  
Date de télétransmission : 30/05/2024  
Date de réception préfecture : 30/05/2024